

**Présentation brève et synthétique du compte administratif 2021**  
**De la commune de SAINT REMY L'HONORE**

**Le cadre général du compte administratif**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la commune [www.saintremylhonore.fr](http://www.saintremylhonore.fr)

Le compte administratif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021. Il est en parfaite concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier Principal de Montfort l'Amaury.

Le compte administratif 2021 a été approuvé le **28/03/2022** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public.

**Eléments de contexte et priorités du budget**

Le budget primitif 2021 de la commune de Saint Rémy l'Honoré a été voté par le conseil municipal le **14/04/2021**. Il se caractérise toujours par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement avec :
  - o Le maintien de la masse salariale
  - o Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services
  - o Une stabilité globale des subventions aux associations
  
- Des recettes de gestion des services marquées par :
  - o Une baisse des dotations de l'Etat
  - o Le maintien des taux de fiscalité communale
  
- Un programme d'investissement d'un très bon niveau permettant la continuité des investissements et le lancement de projets futurs.

La baisse massive et nationale de la dotation globale de fonctionnement (DGF) rend l'équilibre budgétaire des communes de plus en plus tendu. Cette réduction de recettes pour Saint Rémy l'Honoré survient à un moment où la commune doit augmenter son effort d'investissement à un niveau permettant d'engager de nouveaux programmes de travaux.

Le budget 2021 a été élaboré cependant **sans aucune hausse des taux de fiscalité**.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## La section de fonctionnement / Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers).

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent **1 780 125.28 €**.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations ...

Les frais de personnel représentent un peu plus de **37 %** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent **1 533 586.49 €**.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution.

### Principales dépenses et recettes de la section

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
011 – charges à caractère général	514 603.05	013 – atténuation de charges	6 256.81
012 – charges de personnel	567 963.99	70 – produit des services, domaines,	196 973.80
014 – atténuation de produits	331 128.00	73 – impôts et taxes	1 352 577.11
65 – autres charges gestion courante	114 349.02	74 – dotations et participations	182 826.14
		75 – autres produits gestion courante	31 228.07
<b>Total dépenses gestion courante</b>	<b>1 528 044.06</b>	<b>Total recettes gestion courante</b>	<b>1 769 861.93</b>
66 – charges financières	864.67	77 – produits exceptionnels	10 263.35
67 – charges exceptionnelles	3 401.76		
68 – dotations provisions semi-budgétaires	1 275.00		
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 533 585.49</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 780 125.28</b>

Les principales recettes pour la commune en 2021 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (196 973.80 €)
- Les impôts locaux (945 289.00 €) et les taxes
- L'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (220 817.22 €)
- Le fonds départemental DMTO communes -5000 habitants (106 961.35 €)
- Les loyers des immeubles communaux (29 284.52 €)

## Fiscalité

La loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la taxe d'habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versée par l'Etat.

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux ont été maintenus en 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 22.03 % (10.45 % taux communal + 11.58 % taux départemental)
- Taxe sur le foncier non bâti : 67.35 %

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines.

## Les dotations de l'Etat

**La dotation globale de fonctionnement (DGF)** est la principale dotation versée par l'Etat à la commune. Elle est en diminution constante depuis 2014 :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	127 923 €	82 386 €	58 929 €	41 075 €	32 760 €	25 973 €	13 705 €	929 €

## **La section d'investissement / Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions récurrentes et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- *En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.*
- *En recettes : deux types de recettes coexistent. Il s'agit des recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement, ...).*

## Vue d'ensemble de la section d'investissement

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
21 – immobilisations corporelles	428 118.57	13 – subventions d'investissement	23 569.57
23 – immobilisations en cours	31 427.30	16 – emprunts et dettes assimilés	420 000.00
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>459 545.87</b>	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>443 569.57</b>
10 – dotations, fonds divers, réserves	17 867.14	10 – dotations, fonds divers, réserves	274 259.35
16 – emprunts et dettes assimilés	139 384.75	1068 – excédent fonction. capitalisé	239 031.57
		165 -dépôts et cautionnement reçus	200.00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>157 251.89</b>	<b>Total des recettes financières</b>	<b>513 490.02</b>
<b>Total général</b>	<b>616 797.76</b>	<b>Total général</b>	<b>957 060.49</b>

Les principaux projets notamment inscrits au budget de l'année 2021 sont les suivants :

- Travaux dans différents bâtiments communaux, notamment remplacement de la chaufferie à l'école Clarisse Lebel,
- Travaux de voirie (contrat triennal départemental),
- Travaux de rénovation de l'épicerie communale,
- Acquisition du bâtiment « Oiseau » destiné à accueillir les futurs ateliers municipaux,
- Poursuite des programmes d'investissement (parc paysager, future mairie,).

Les dépenses d'investissement 2021 représentent **616 797.76 €**.

Les recettes d'investissement 2021 représentent **957 060.49 €**, auxquelles s'ajoutent 678 996.73 € d'excédent d'investissement reporté.

Les crédits inscrits au budget 2021 engagés mais non payés en 2021 sont distingués dans le compte administratif dans une colonne « restes à réaliser ».

#### Etat de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2021 est de **1 522 071.45 €**.

La structure de la dette ne représente pas de danger pour la commune.